



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mercredi 23 octobre 2024 — N° 155**

**Présidente de l'Assemblée nationale :  
Mme Nathalie Roy**

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

## **AFFAIRES COURANTES**

### **Déclarations de députés**

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale de l'action communautaire autonome.

---

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner le succès du premier gala reconnaissance des personnes responsables de services de garde éducatifs en milieu familial, communautaire et en entreprise du Haut-Richelieu.

---

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de souligner la Semaine d'action du Front commun des personnes assistées sociales du Québec.

---

Mme Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de Transport Guy-Levasseur.

---

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Mélanie Noël.

---

**23 octobre 2024**

---

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisme d'éducation, d'intégration et de loisirs pour personnes handicapées visuelles.

---

Mme Roy (Verchères) fait une déclaration afin de souligner la bravoure des pompiers Stéphane Gemme et Jean-François Noël.

---

M. Laframboise (Blainville) fait une déclaration afin de souligner le 75<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Bois-des-Filion.

---

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 45<sup>e</sup> anniversaire de La Maison Unies-vers-femmes.

---

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme Les Soupapes de la bonne humeur.

---

Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) fait une déclaration afin de souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'Association hispanophone de Laval.

---

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de souligner le 45<sup>e</sup> anniversaire du Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent.

---

23 octobre 2024

---

À 9 h 55, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 10 h 05.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### Dépôts de documents

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales, dépose :

Le bilan 2022-2023 de la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 au sein de l'administration.

(Dépôt n° 1963-20241023)

\_\_\_\_\_

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 163 concernant l'accès à l'avortement, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 24 septembre 2024 par Mme Garceau (Robert-Baldwin);

(Dépôt n° 1964-20241023)

La réponse à la question écrite n° 164 concernant les Espaces bleus, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 24 septembre 2024 par Mme Garceau (Robert-Baldwin);

(Dépôt n° 1965-20241023)

**23 octobre 2024**

---

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 28 mai 2024 par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) concernant l’interdiction de l’utilisation des substances polyfluoroalkylées pour protéger l’eau potable et sauver la faune;

(Dépôt n° 1966-20241023)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 11 septembre 2024 par Mme Prass (D’Arcy-McGee) concernant la réintégration des diagnostics évidents donnant accès au Programme de solidarité sociale;

(Dépôt n° 1967-20241023)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 11 septembre 2024 par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) concernant l’agrandissement et la modernisation de l’Hôpital Pierre-Boucher;

(Dépôt n° 1968-20241023)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 12 septembre 2024 par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) concernant la bonification de la Politique de déplacement des usagers du ministère de la Santé et des Services sociaux.

(Dépôt n° 1969-20241023)

### **Dépôts de pétitions**

Mme Prass (D’Arcy-McGee) dépose :

L’extrait d’une pétition, signée par 2 965 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le respect du cheminement du projet de raccordement de la route Cavendish-Cavendish selon l’échéancier déposé devant le BAPE (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 1970-20241023)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

23 octobre 2024

---

**Motions sans préavis**

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE, conformément aux articles 104 et 105 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), M. Normand Boucher soit nommé de nouveau membre de la Commission d'accès à l'information, affecté à la section juridictionnelle, pour un mandat de deux ans à compter des présentes et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé que je dépose.

Puis, il dépose :

La rémunération et les autres conditions de travail de M. Normand Boucher comme membre de la Commission d'accès à l'information affecté à la section juridictionnelle.

(Dépôt n° 1971-20241023)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 104 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, un vote électronique requérant l'approbation d'au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 328 en annexe)

Pour : **110** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Mme Lachance (Bellechasse), conjointement avec M. Lefebvre (Arthabaska), présente une motion concernant un nouveau lien interrives entre la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

23 octobre 2024

---

M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), conjointement avec M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Paradis (Jean-Talon) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant le terrain de l'usine Northvolt; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec M. Morin (Acadie), M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme), présente une motion concernant la laïcité de l'instruction publique; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), présente une motion concernant les services de francisation; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 72, Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques commerciales abusives et offrant une meilleure transparence en matière de prix et de crédit;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 63, Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 61, Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif;



23 octobre 2024

---

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 76, Loi visant principalement à accroître la qualité de la construction et la sécurité du public.

---

M. Lévesque, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant le maintien des places disponibles et la réalisation du projet d'agrandissement du CHSLD de Bedford.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

Mme Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, propose que le principe du projet de loi n° 71, Loi visant à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À la demande de M. Lévesque, deuxième vice-président, Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) retire certains propos non parlementaires.

Le débat se poursuit.

23 octobre 2024

---

À 13 heures, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de Mme Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, est ajourné au nom de Mme Garceau (Robert-Baldwin).

---

Les travaux reprennent à 15 heures.

### **Affaires inscrites par les députés de l'opposition**

M. Bérubé (Matane-Matapédia) propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle l'avancée historique que représente la séparation des religions et de l'État;

QU'elle réitère que le respect et la mise en œuvre du principe de la laïcité dans le réseau de l'éducation et des services de garde est un gage de cette séparation des religions et de l'État ainsi que du respect de la liberté de conscience et d'expression des usagers;

QU'elle constate que la situation révélée au sein de l'école Bedford démontre que l'État québécois a failli à faire respecter la laïcité et le respect des divergences d'opinion;

QU'elle constate que la situation révélée au sein de l'école Bedford et de certains services de garde met en péril le développement scolaire, éducatif et humain des enfants et élèves;

QU'elle reconnaisse la nécessité de renforcer la Loi sur la laïcité de l'État pour en assurer le respect dans les services publics;

23 octobre 2024

---

QU'elle demande au gouvernement de légiférer pour inscrire le principe de la laïcité au sein de la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance pour protéger les établissements d'enseignement et leur personnel contre les pressions religieuses;

QU'elle demande l'inscription obligatoire et la recension des lieux de culte et organisations de nature religieuse présentes et actives au Québec et l'interdiction des liens entre ceux-ci et les écoles ou les services de garde;

QU'elle demande au gouvernement de mettre fin au financement public des écoles religieuses.

M. Lévesque, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 47 minutes 45 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 25 minutes 34 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 16 minutes 9 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 16 minutes 2 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, Mme Rizqy (Saint-Laurent) propose :

QUE la motion du député de M. Bérubé (Matane-Matapédia) soit amendée de la manière suivante :

À la 20<sup>e</sup> ligne, ajouter après le mot « culte » les mots « , en excluant les résidences privées, » ainsi qu'ajouter après le mot « et » le mot « des ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale rappelle l'avancée historique que représente la séparation des religions et de l'État;

23 octobre 2024

---

QU'elle réitère que le respect et la mise en œuvre du principe de la laïcité dans le réseau de l'éducation et des services de garde est un gage de cette séparation des religions et de l'État ainsi que du respect de la liberté de conscience et d'expression des usagers;

QU'elle constate que la situation révélée au sein de l'école Bedford démontre que l'État québécois a failli à faire respecter la laïcité et le respect des divergences d'opinion;

QU'elle constate que la situation révélée au sein de l'école Bedford et de certains services de garde met en péril le développement scolaire, éducatif et humain des enfants et élèves;

QU'elle reconnaisse la nécessité de renforcer la Loi sur la laïcité de l'État pour en assurer le respect dans les services publics;

QU'elle demande au gouvernement de légiférer pour inscrire le principe de la laïcité au sein de la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance pour protéger les établissements d'enseignement et leur personnel contre les pressions religieuses;

QU'elle demande l'inscription obligatoire et la recension des lieux de culte, en excluant les résidences privées, et des organisations de nature religieuse présentes et actives au Québec et l'interdiction des liens entre ceux-ci et les écoles ou les services de garde;

QU'elle demande au gouvernement de mettre fin au financement public des écoles religieuses.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Bérubé (Matane-Matapédia) et sur la motion d'amendement de Mme Rizzy (Saint-Laurent), sous réserve de la permission de son auteur.

23 octobre 2024

---

Au cours de son intervention, M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) propose :

QUE la motion du député de M. Bérubé (Matane-Matapédia) soit amendée de la manière suivante :

Remplacer le 5<sup>e</sup> alinéa par l'alinéa suivant :

« QU'elle demande au gouvernement de s'engager à renforcer les mécanismes de contrôle et de formation pour prévenir de tels abus et à soutenir les directions d'école afin de garantir un enseignement laïc, inclusif, fondé sur la science et exempt de manipulation idéologique dans toutes les écoles du Québec; ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale rappelle l'avancée historique que représente la séparation des religions et de l'État;

QU'elle réitère que le respect et la mise en œuvre du principe de la laïcité dans le réseau de l'éducation et des services de garde est un gage de cette séparation des religions et de l'État ainsi que du respect de la liberté de conscience et d'expression des usagers;

QU'elle constate que la situation révélée au sein de l'école Bedford démontre que l'État québécois a failli à faire respecter la laïcité et le respect des divergences d'opinion;

QU'elle constate que la situation révélée au sein de l'école Bedford et de certains services de garde met en péril le développement scolaire, éducatif et humain des enfants et élèves;

QU'elle demande au gouvernement de s'engager à renforcer les mécanismes de contrôle et de formation pour prévenir de tels abus et à soutenir les directions d'école afin de garantir un enseignement laïc, inclusif, fondé sur la science et exempt de manipulation idéologique dans toutes les écoles du Québec;

23 octobre 2024

---

QU'elle demande au gouvernement de légiférer pour inscrire le principe de la laïcité au sein de la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance pour protéger les établissements d'enseignement et leur personnel contre les pressions religieuses;

QU'elle demande l'inscription obligatoire et la recension des lieux de culte et organisations de nature religieuse présentes et actives au Québec et l'interdiction des liens entre ceux-ci et les écoles ou les services de garde;

QU'elle demande au gouvernement de mettre fin au financement public des écoles religieuses.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Bérubé (Matane-Matapédia) et sur les motions d'amendement de Mme Rizqy (Saint-Laurent) et de M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), sous réserve de la permission de son auteur.

Au début de son intervention, M. Émond (Richelieu) propose :

QUE la motion du député de M. Bérubé (Matane-Matapédia) soit amendée de la manière suivante :

Au troisième alinéa, retirer les mots « démontre que l'État québécois a failli à faire respecter la laïcité et le respect des divergences d'opinion ; » et les remplacer par « révèle un nouveau défi pour l'État québécois à faire respecter la laïcité; »;

Supprimer les cinquième, sixième, septième et huitième alinéas;

Ajouter les deux alinéas suivants à la fin de la motion :

« QU'elle demande au gouvernement de réfléchir à de nouveaux moyens pour promouvoir la laïcité de l'État et pour en assurer le respect dans les services publics;

23 octobre 2024

---

QU'elle prenne acte que le ministre de l'Éducation et le ministre de la Laïcité ont eu comme mandat de regarder comment on peut renforcer les contrôles et la laïcité dans les écoles du Québec. ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale rappelle l'avancée historique que représente la séparation des religions et de l'État;

QU'elle réitère que le respect et la mise en œuvre du principe de la laïcité dans le réseau de l'éducation et des services de garde est un gage de cette séparation des religions et de l'État ainsi que du respect de la liberté de conscience et d'expression des usagers;

QU'elle constate que la situation révélée au sein de l'école Bedford révèle un nouveau défi pour l'État québécois à faire respecter la laïcité;

QU'elle constate que la situation révélée au sein de l'école Bedford et de certains services de garde met en péril le développement scolaire, éducatif et humain des enfants et élèves;

QU'elle demande au gouvernement de réfléchir à de nouveaux moyens pour promouvoir la laïcité de l'État et pour en assurer le respect dans les services publics;

QU'elle prenne acte que le ministre de l'Éducation et le ministre de la Laïcité ont eu comme mandat de regarder comment on peut renforcer les contrôles et la laïcité dans les écoles du Québec.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Bérubé (Matane-Matapédia) et sur les motions d'amendement de Mme Rizzy (Saint-Laurent), de M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne) et de M. Émond (Richelieu), sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia) accepte la proposition d'amendement de Mme Rizzy (Saint-Laurent) et refuse les propositions d'amendement de M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne) et de M. Émond (Richelieu).

23 octobre 2024

---

Le débat terminé, est d'abord mise aux voix la motion d'amendement de Mme Rizqy (Saint-Laurent).

La motion est rejetée.

Est ensuite mise aux voix la motion de M. Bérubé (Matane-Matapédia); un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par M. Bérubé (Matane-Matapédia) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de Mme Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, proposant que le principe du projet de loi n° 71, Loi visant à améliorer l'accompagnement des personnes et à simplifier le régime d'assistance sociale, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey).

---

À 18 h 30, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 24 octobre 2024, à 9 h 40.

*La Présidente*

**NATHALIE ROY**



23 octobre 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que M. Normand Boucher soit nommé de nouveau membre de la Commission d'accès à l'information :

(Vote n° 328)

POUR - 110

Abou-Khalil (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Rizqy (PLQ)
(Orford)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Duranceau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gendron (CAQ)	Lefebvre (IND)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Cadet (PLQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Groncin (CAQ)	Mallette (CAQ)	(Dubuc)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)
Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Massé (QS)	Zanetti (QS)
Chassin (IND)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)	